
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : GAC et GNSO
Lundi 19 septembre 2022 – 16h30 à 17h30 KUL

GULTEN TEPE ÖKSÜZOGLU : Je vais vous demander de bien vouloir revenir à vos places, s’il vous plaît.

Soyez les bienvenus à la réunion du GAC avec la GNSO aujourd’hui lundi 19 septembre à 8 h 30 UTC. Tenez compte du fait que cette séance est enregistrée et qu’elle est régie par les normes de conduite de l’ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou les commentaires écrits sur le chat ne seront lus à voix haute que s’ils sont formulés de manière correcte. Si vous participez à distance, veuillez attendre que l’on appelle votre nom pour activer votre microphone sur Zoom. Si vous êtes dans la salle du GAC, veuillez lever la main sur Zoom. Pour le bénéfice des autres participants, donnez votre nom pour les enregistrements et parlez à une vitesse raisonnable. Vous pouvez accéder à toutes les fonctions disponibles pour cette séance dans la barre d’outils de Zoom.

Maintenant, je cède la parole à Manal Ismail, présidente du GAC. Vous avez la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Gulden.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à la réunion du GAC avec la GNSO. Nous avons prévu une réunion d'une heure. Je veux souhaiter la bienvenue à Philippe, à Sébastien et à tous les membres du conseil de la GNSO qui nous ont rejoints au GAC dans la salle Zoom.

Je veux remercier Jorge et Jeff des efforts qu'ils ont faits pour organiser cette réunion et pour coordonner l'ordre du jour que nous allons aborder aujourd'hui. Jorge est notre point de contact avec la GNSO et Jeff est l'agent de liaison du conseil avec le GAC. Ils ont énormément travaillé pendant la période intersession pour nous préparer pour cette séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais céder la parole à Philippe, président du conseil de la GNSO, au cas où il voudrait faire des commentaires d'introduction.

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal.

Je m'appelle Philippe Fouquart, je suis le président du conseil de la GNSO. Je vous remercie de votre bienvenue. Nous espérons que cette réunion bilatérale sera intéressante pour nous tous.

Nous savons que les participants du GAC ont participé à une série d'initiatives communes de manière générale. Nous allons parler dans le détail de tout cela. Nous allons vous présenter une information mise à jour des activités que nous faisons dans les petites équipes au sein du conseil sur l'utilisation malveillante du DSN.

Je crois que nous pouvons commencer à aborder notre ordre du jour, si vous êtes d'accord.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Philippe.

Comme vous pouvez tous l'observer à l'écran, il y a les thèmes de l'ordre du jour. Il s'agit de thèmes d'intérêt commun pour le GAC et la GNSO. En premier lieu, nous avons le système de divulgation du WHOIS, les prochaines séries des gTLD, l'utilisation malveillante du DNS, l'exactitude et d'autres thèmes d'intérêt. Prochaine diapo.

Nous commençons par le système de divulgation du WHOIS. Le GAC voudrait savoir si la GNSO pourrait nous indiquer les prochaines étapes par rapport à la proposition de conception sur un système de divulgation du WHOIS, en réponse à la demande de la GNSO pour avoir un prototype ou un pilote d'un SSAD essentiel, système de divulgation et de normalisation.

Vous voulez que je lise toutes les questions ?

La deuxième question est la suivante : quel est le point de vue de la GNSO par rapport à la transition devant se produire entre le système pilote de divulgation du WHOIS proposé et la considération éventuelle d'une recommandation de politique sur le SSAD ?

Est-ce que les fonctions principales provenant de la recommandation de politique de l'étape 2 du EPDP pourraient être ajoutées à ce système ?

Enfin, d'après le conseil de la GNSO, dans quelle mesure le système de divulgation du WHOIS proposé répond aux intentions de politique que l'on veut obtenir par rapport à la recommandation de l'étape 2 du SSAD ?

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Manal de toutes vos questions. Ce sont des questions qui n'ont pas encore eu de réponse mais qui font l'objet d'un traitement dans les sous-équipes. Je sais qu'il y a de nouveaux participants du GAC aussi.

Avant la publication de l'ODA, qui est le résultat de l'ODP, c'est-à-dire l'évaluation de la conception opérationnelle, le Conseil d'Administration a communiqué avec le conseil de la GNSO pour s'entretenir des résultats attendus, en particulier les éléments

financiers concernant la mise en œuvre du SSAD, en vue d’avoir une rétroaction initiale du conseil de la GNSO dans son ensemble quant à la manière de répondre aux attentes de l’équipe de travail dans son rapport final.

Le conseil a confirmé une sous-équipe qui pourrait réviser l’ODP et à long terme, cela a donné lieu à un concept, ou à une épreuve de concept pour être plus précis, qui a pris ensuite le nom de système de divulgation du WHOIS, et on débat encore de ce terme.

Cette sous-équipe est dirigée par Sébastien Ducos, qui est connecté à distance. Je voudrais lui céder la parole pour qu’il fasse les commentaires pertinents sur les activités réalisées par cette sous-équipe ainsi que les commentaires initiaux que nous avons reçus samedi. Soyez patients s’il vous plaît parce que ces commentaires n’ont pas encore été révisés par le conseil. Pour le moment, ils seront présentés à titre purement informatif. Sébastien.

SÉBASTIEN DUCOS : J’espère bien que vous pouvez m’entendre.

PHILIPPE FOUQUART : Oui, on vous entend.

SÉBASTIEN DUCOS : Merci beaucoup Philippe de votre présentation et merci Manal de l'invitation qui m'a été faite. Je ne suis pas à Kuala Lumpur, mais j'espère bien pouvoir vous rencontrer dans les plus brefs délais.

Cette sous-équipe a travaillé depuis février. Comme Philippe l'a dit, elle s'est essentiellement consacrée à la préparation de la réponse à la question du Conseil d'Administration qui se rapportait spécifiquement au SSAD qui avait été établi par suite de la recommandation de politique, qui était un exercice très coûteux pour nous. On nous a demandé de voir ce que nous pouvions faire à cet égard. Ce projet n'a pas été simplifié mais c'est une version réduite du SSAD qui résulte des recommandations originales du SSAD. Il s'agit d'un système qui émet des tickets pour que tout membre du public puisse demander de l'information pour que cette demande d'information soit saisie, suivie et envoyée au bureau d'enregistrement qui est enregistré. Ce bureau d'enregistrement pourrait gérer cette consultation de la manière adéquate.

Le système ne garantit pas une réponse positive à cette demande de données, en ce sens que cela dépend du critère du bureau d'enregistrement en question, qui décidera s'il faut répondre à cette requête ou pas, mais on s'attend à ce que le bureau d'enregistrement donne une réponse, même négative. Et si la réponse est négative, dans la mesure du possible, on va lui demander de présenter les raisons pour lesquelles la réponse est

négative. L'objectif est encore une fois de faire un suivi de tout ce processus.

Nous avons travaillé avec le personnel pendant le mois de juillet et le mois d'août pour avoir un rapport d'étape qui nous a été présenté en août. Vous verrez là quelques exemples dans le document qui a été publié la semaine dernière sur les caractéristiques de ce produit. Nous avons eu le coût estimé, qui est beaucoup plus économique en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre.

Nous pouvons nous réunir samedi, comme Philippe l'a dit, et émettre de petits commentaires. Nous n'avons pas encore révisé ces commentaires à la GNSO, mais nous l'avons fait dans la petite équipe. Pendant que nous avons cette réunion, nous continuons de l'examiner. Il y aura une autre réunion cette semaine. Nous croyons que ces commentaires sont pratiques ou positifs. Nous ne supposons rien ; ce que nous voulons dire, c'est que nous nous sommes réunis en juillet et en août et la proposition faite par l'équipe en réponse aux spécifications élaborées par la petite équipe aux mois de mai et de juin nous montre que le personnel s'est occupé de voir les recommandations du SSAD et qu'il a fait aussi un effort pour respecter ces recommandations originales. Il est clair qu'il y aura des parties qui ne seront pas couvertes. Certaines questions que vous avez posées se rapportent à

l'accréditation. Tout se rapporte à l'accréditation et à cette partie du système.

Je veux être très prudent et préciser qu'il s'agit d'un travail en cours, qu'on n'a pas encore pris de décision – en tout cas, pas au sein de la petite équipe, ni au sein de la GNSO, ni au sein du Conseil d'Administration.

J'essaie de répondre aux questions et de respecter le temps qui nous est attribué. Je vous prie de me prévenir.

Pour ce qui est des prochaines étapes ou des prochaines mesures à prendre, ceci n'est pas du ressort exclusif de la GNSO. Il y a l'ODP qui est un processus impliquant le Conseil d'Administration de l'ICANN et le personnel de l'ICANN. Ceci se trouve encore entre les mains du Conseil d'Administration. On nous a demandé de travailler ensemble. Nous allons présenter une recommandation à partir des recommandations de la petite équipe et avec l'accord du Conseil de la GNSO. Mais à vrai dire, nous parlons ici d'un processus du Conseil d'Administration. C'est donc au Conseil d'Administration de voir si on va avancer sur le programme pilote et tout le reste. Nous estimons que si le conseil de la GNSO décidait...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, l'audio a été coupé.

SÉBASTIEN DUCOS : Il s'agit essentiellement de quelque chose dont la GNSO déciderait, et non pas la petite équipe. Comme nous le prévoyons, cette petite équipe va faire des recommandations à la GNSO, qui doivent être validées par le Conseil d'Administration pour revenir au personnel. J'espère que ce processus pourra se faire sous peu et très rapidement. Nous considérons encore les délais nécessaires. On aura peut-être besoin de semaines ou de mois pour ce faire.

Comment imaginons-nous que la transition aura lieu entre le système pilote et le SSAD ? C'est une bonne question, une question importante. Du point de vue officiel, ceci est une tentative d'essai de la partie du système qui crée les tickets. Travailler sur cette partie et non pas sur l'accréditation, c'est quelque chose dont nous avons déjà discuté lors d'une première étape. Le bureau d'enregistrement peut être responsable de la divulgation des données. Il faut donc qu'il soit accrédité. De toute façon, nous n'allons pas considérer de façon nominale n'importe quelle accréditation d'une tierce partie.

Au sein de la sous-équipe, on a parlé de ce système de création de tickets pour voir si cela suffirait. Nous devrions peut-être revoir le SSAD dans des segments plus larges, les recommandations de l'étape 2 du EPDP considérées par le Conseil d'Administration et nous avons besoin qu'ils transmettent quelque chose au conseil

de la GNSO pour que nous fassions quelque chose en particulier. Nous n'espérons pas avoir quelque chose d'autre avant d'avoir ce système de divulgation du WHOIS, quel que soit son nom. Nous ne pensons pas avoir cela avant un an au minimum.

Dans la sous-équipe, nous avons planifié une révision au bout de six mois, mais l'équipe de développement de l'ICANN doit décider des délais pour faire cela. Il faut donc en parler au Conseil d'Administration. C'est une discussion avec le Conseil d'Administration pour ce qui me concerne, mais ce n'est pas quelque chose qui se fera du jour au lendemain.

Est-ce que ce système de divulgation du WHOIS tient compte de toutes les recommandations du SSAD ? Je ne sais pas, cela fait partie de l'exercice que l'on mène à bien. Si l'exercice démontre qu'il s'agit d'un outil adéquat pour la communauté tel qu'il est proposé, il se peut que nous ne mettions en œuvre que cela. Comme une référence, nous parlions lors de l'ODA original dans une fourchette de 100 millions \$.

Excusez-moi, je vais supprimer ma vidéo parce qu'il me semble que ma connexion n'est pas bonne. J'espère que cela va m'aider. Veuillez m'excuser.

PHILIPPE FOUQUART : Vous parliez des coûts.

SÉBASTIEN DUCOS : Oui, environ 100 millions \$. Il y a un coût de personnel, à savoir 3 millions pour développer tout cela. Mais on est centré aussi sur les frais les moins importants et on parlerait de dizaines de milliers de dollars et plus de millions.

L'accréditation prend une énorme partie de ces 100 millions. Voilà donc pourquoi cette partie qui est très coûteuse n'est pas essentielle. Et en réalité, on peut démontrer qu'il est possible de travailler sans accréditation. Il faut se rappeler de ce qui avait été recommandé, d'ailleurs.

J'espère que vous avez pu bien m'entendre et j'espère pouvoir répondre à vos questions s'il y en avait.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Sébastien, merci Philippe. Nous tenons à vous remercier d'avoir partagé cette information à une étape précoce.

Vous voulez faire des commentaires ici, mes collègues du GAC, ou on continue si vous voulez ? Je vois qu'il y a une main levée dans la salle Zoom, Gemma de la Commission européenne. Allez-y, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Bonjour à tous à Kuala Lumpur.

Merci Sébastien, vous avez donné beaucoup d'informations utiles. À vrai dire, je suis en train d'apprendre. Je ne savais pas que les bureaux d'enregistrement pouvaient vouloir utiliser leur propre système. En ce moment, nous digérons l'information que nous avons reçue et on est en train de voir le système de divulgation aussi.

Pour ce qui est d'autres fonctions ayant trait à l'étape 2 du EPDP, je ne sais pas si cela pourrait être considéré pour l'ajouter après l'étape pilote. Si j'ai bien compris, je crois que l'étape pilote prend un an environ, parce que le système de tickets sera vraiment important. C'est l'une des caractéristiques principales. On demandera à ceux qui présentent une candidature de savoir quels sont les bureaux d'enregistrement appropriés.

Les recommandations du SSAD parlent de bien d'autres choses et tout ne peut pas être considéré comme un système au vif. Il doit y avoir plusieurs épreuves dans le système de tickets. En même temps, je ne sais pas si tout le monde dans la communauté a reçu le document descriptif avant de passer à la véritable étape de tests. Je ne sais pas si on pourra considérer une réaction à ce test proposé.

Voilà donc pourquoi je me demande si selon les réactions de la communauté, bien entendu en fonction de leur formulation, l'on pourrait inclure davantage dans le test avant le lancement, parce que l'accréditation est quelque chose de très important pour une

partie de la communauté, bien qu'il puisse y avoir d'autres éléments. Il est donc important, avant d'initier le texte ou de le lancer, que ceux qui doivent utiliser le système aient la possibilité d'évaluer s'il peut y avoir une utilisation malveillante dans ce format.

La question est donc la suivante : allez-vous incorporer les commentaires que l'on peut faire au système de divulgation avant d'initier ce pilote ? Merci.

SÉBASTIEN DUCOS :

Merci de votre question. Je vais parler de ce point avec le petit groupe et nous allons donner une réponse à toute la communauté. Il est clair que personne ne va dire non à un commentaire. Et le petit groupe veut s'assurer d'avoir une représentation importante de la communauté et savoir que nous entendons toutes les voix.

J'aimerais que ce processus soit limité en fonction du temps et du travail, parce qu'on ne veut pas lancer un nouveau PDP. Vous, en tant que membre du GAC, vous avez des représentants à la petite équipe et toutes les opinions seront entendues. L'idée est de commencer le processus dès que possible, si possible cette semaine même. On se réunira plus tard, comme on l'a fait en février, mars, avril et mai, pour aborder tous les thèmes possibles.

L'idée est de montrer des progrès et montrer que l'on analyse ce problème à la vitesse nécessaire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Sébastien.

Je crois que je devrais passer la parole à Philippe maintenant.

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal. Je voudrais ajouter quelque chose à ce que Sébastien vient de dire. Bien que ce soit clair, je préfère de le dire.

Bien sûr, vos commentaires seront adressés à travers le conseil. Nous avons besoin de transparence, non seulement pour le GAC mais pour toute la communauté. Ici, il y a plusieurs conseillers, mais l'idée est de recevoir toutes vos inquiétudes à travers le conseil.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Philippe.

Nous allons passer maintenant à la prochaine diapo, qui nous parle des séries ultérieures pour de nouveaux gTLD.

En ce qui concerne l'étape de conception opérationnelle, quelles sont les leçons apprises par le conseil de la GNSO sur le processus d'interaction avec l'organisation ICANN au cours de l'ODP ? Vous prévoyez des ajustements ? Apparemment, il y a eu beaucoup

d'interactions dans l'organisation ICANN et au conseil de la GNSO sur les SubPro, y compris des questions ayant trait à l'interprétation du rapport final des SubPro. Cependant, d'autres parties de la communauté, comme le GAC, n'ont pas participé à ces discussions.

Peut-être qu'il pourrait y avoir davantage de transparence et d'inclusion dans les interactions futures au cours des ODP. Je ne sais pas quelles sont les réponses aux premières questions et les idées que vous avez sur le troisième point.

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal.

Avant de passer la parole à Jeff, qui est l'agent de liaison sur l'ODP pour des procédures pour des séries ultérieures, je voudrais mentionner quelques éléments importants.

Il y a une liaison entre l'ODP et nous-mêmes pour réviser les éléments liés à la politique pouvant être identifiés au cours de l'ODP. Les questions ont été prises par l'agent de liaison et elles sont abordées par le Conseil d'Administration. La dernière fois, j'ai aussi mentionné que tout cela est transparent, non seulement pour la communauté de la GNSO, mais pour la communauté élargie, la communauté dans son ensemble.

Ce que je dis, c'est que vous et la communauté avez autant d'informations que le conseil. La liste est publique, les commentaires sont publics et, compte tenu du mandat du conseil, ils doivent être publics. Compte tenu de la transparence qu'il faut que nous ayons, je dois dire que l'information est là, qu'elle est disponible.

Je passe maintenant la parole à Jeff. Je ne sais pas si vous voulez aborder des questions de fond qui sont abordées dans les questions.

JEFF NEUMAN :

Très bien, Philippe.

Vous avez dit le principal, ce que moi-même j'allais dire, parce que même dans le chat, j'ai inclus un lien vers la page qui contient toute l'information que j'ai reçue en tant qu'agent de liaison de l'ODP ainsi que du conseil. Dans ce lien, vous pouvez voir non seulement l'information générale sur l'ODP, mais aussi un chronogramme qui a été révisé après la dernière réunion de l'ICANN pour donner un peu plus de temps qui doit être dédié au système de divulgation du WHOIS. Excusez-moi, mais je vais enlever le masque.

Il y a plusieurs documents dans ce site, même des mises à jour de l'organisation ICANN sur le progrès de l'équipe de l'ODP vers le

jalon final. L'ODP du SSAD doit donner une évaluation de la conception opérationnelle en décembre.

Mais une autre chose intéressante à mon avis, c'est que le document est très détaillé. L'ICANN a publié les hypothèses de l'organisation pour générer ce modèle d'activité, pour ainsi dire, pour l'ODP. Alors, à l'ODA du SSAD, jusqu'à ce que nous ayons le rapport final, on connaît les hypothèses de l'ICANN. Comme je l'ai dit, je ne sais pas combien de personnes l'ont lu, mais nous connaissons les hypothèses que l'ICANN va continuer à utiliser au fur et à mesure du progrès de l'évaluation de la conception opérationnelle au mois de décembre.

Le seul élément de l'ODA – et comme agent de liaison, je me réunis tous les mois avec l'équipe de conception opérationnelle de l'ICANN qui inclut Karen Lentz et son excellente équipe. Ils travaillent vraiment très dur, c'est une grande équipe et eux, ils dépendent aussi de bien d'autres personnes au sein de l'organisation, parce qu'ils ont besoin des informations qu'on peut leur donner. À mon avis, il s'agit d'un effort fait par tout le personnel de l'ICANN.

Dans ces appels mensuels, ils me transmettent ce qui arrive quant aux questions qu'ils vont formuler, qu'ils vont poser. Je reçois aussi des commentaires sur ce que je peux donner au conseil. Alors, je parle au conseil et normalement, il y a un rapport

d'étape de la communauté que j'ai résumé et qui donne des informations supplémentaires.

L'ICANN prend des mesures pour que la GNSO ne reçoive pas plus d'informations que la communauté elle-même. Je peux dire qu'on est très prudent pour que la GNSO ne soit pas favorisée ou ne se trouve pas dans une meilleure position que tout le reste. Vous avez déjà vu l'information que nous-mêmes ou le conseil avons vue.

Vous pouvez présenter des commentaires dans la liste de diffusion de la page et tous les courriers électroniques sont publics. Alors, on peut voir ce que l'on a effectivement envoyé. Si vous n'avez pas visité cette page, nous vous recommandons de le faire parce qu'il y a là de très bonnes informations. Comme il s'agit du deuxième ODP, on a appris du premier, à savoir publier les hypothèses au fur et à mesure de leur apparition, à mon avis une grande amélioration. Mais je sais aussi que la GNSO fera une révision après le deuxième ODP, aussi bien du SSAD que l'ODP SubPro.

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un du conseil qui veut ajouter quelque chose ou s'il y a des questions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Philippe et Jeff. Y a-t-il des commentaires par rapport à ce sujet ? Philippe, allez-y.

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal.

À vrai dire, il n’y a pas de lien tellement proche. Mais la dernière partie de la question fait référence aux ODP en général. Pour que la transparence soit totale – et c’est de cela que nous parlions ce matin –, nous allons reparler de ce thème avec nos collègues de l’ALAC mercredi, si je ne m’abuse. Il y a des questions et des discussions tenant compte du rapport entre le conseil et l’équipe de l’ODP ainsi que sur le processus de l’ODP en particulier, parce que ce processus peut être optimisé.

Du point de vue du conseil, il faut dire que ce travail est nécessaire, mais qu’il y a des questions qui se posent sur la possibilité de rendre plus efficace ce processus quant au temps et quant à la charge de travail pour l’organisation. Je crois que ce sont les deux points que nous avons abordés ce matin et qui pourraient faire que nous soyons obligés de réfléchir davantage à ce sujet. Mais cela, c’est pour un contexte plus large pour les ODP et pour la révision du modèle pilote.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Philippe, c'est quelque chose de très utile et c'est très bien de savoir à quoi vous réfléchissez. Il y a toujours la possibilité de poser des questions.

Nous continuons à parler des prochaines séries de nouveaux gTLD et nous allons parler maintenant des génériques fermés. Le GAC espère avoir un dialogue constructif avec la GNSO et avec l'ALAC. Mais nous nous posons aussi une question. Le conseil de la GNSO a-t-il un commentaire initial concernant la déclaration des problèmes partagés récemment et le document informatif dont nous avons pris connaissance il y a peu de temps ? Vous voulez peut-être parler de cela ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal.

Pour ce qui est du processus en soi, vous vous souviendrez probablement que nous avons reçu une lettre du Conseil d'Administration et nous avons organisé un petit groupe, une sous-équipe pour que l'on puisse établir clairement l'interaction et la participation de la GNSO dans ce dialogue ainsi que la liste des membres de cette équipe pour qu'elle puisse être organisée.

En ce moment, nous sélectionnons les membres, nous en sommes presque à la fin de la sélection et je pense que l'équipe devrait se réunir de manière informelle à la fin de cette semaine sans aborder les questions de fond.

Pour être juste, je comprends qu'il y a plusieurs questions concernant le point fondamental. Par rapport à ce document informatif, un document-cadre, il y a des hypothèses et il y a des points de déclenchement de ce dialogue et le groupe réduit, la sous-équipe et le conseil en ont parlé. Ce document informatif a été élaboré par le personnel, mais cela se rapporte plutôt à la formulation des questions, pas tellement aux réponses à ces questions. Les réponses seront présentées par l'équipe qui participera au dialogue.

Du point de vue de la GNSO, je répète, nous avons insisté en ce sens que les membres s'engagent à trouver une position intermédiaire entre deux positions extrêmes. Je crois que c'est une solution valable. Nous avons communiqué cela à tous les membres et le produit final de cette équipe, c'est quelque chose dont le conseil n'a pas encore discuté. Nous espérons pouvoir mener à bien ces discussions.

Voilà ce que je peux dire en ce moment.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Philippe, c'est très utile comme référence aussi.

Nous venons de finaliser notre débat sur les procédures pour les séries ultérieures et nous avons consacré du temps aux génériques fermés grâce à un dialogue intéressant. Jeff nous a accompagnés, comme d'habitude, en tant qu'agent de liaison

entre la GNSO et le GAC et nous avons parlé de l'importance d'un engagement de notre part pour trouver une solution d'accord mutuel, une solution intermédiaire.

Nous avons identifié six membres du GAC qui seront responsables du travail de ce thème. Le Canada, la Suisse, le Royaume-Uni ont exprimé leur intérêt, ainsi que le Nigéria, l'Australie et moi-même en tant que présidente du GAC. Nous avons hâte d'avoir ce débat.

Nous nous sommes engagés aussi à tenir informés les membres du GAC opportunément sans retard, sans délai pour ce processus. Et nous nous préparons pour une discussion en interne au sein du GAC. Nous allons suivre les contributions des membres du GAC qui nous serviront de guide. Nous sommes prêts à commencer cela dans les plus brefs délais.

S'il n'y a pas de demandes de parole, nous allons aborder le processus d'orientation de la GNSO. Le GAC signale avec un grand intérêt l'approbation récente du début d'un processus d'orientation de la GNSO par rapport au soutien aux candidats et il garantit son soutien pour un programme de soutien aux candidats efficace qui aidera à augmenter le nombre de gTLD des régions moins favorisées et en développement.

Selon l'invitation du 1^{er} septembre du conseil, le GAC établira probablement une personne pour s'occuper de cette initiative et des observateurs pour le processus. Pourriez-vous présenter un

peu plus largement les objectifs de ce processus d'orientation de la GNSO, les délais ainsi que comment les parties prenantes, y compris le GAC et les autorités publiques, peuvent participer à ce processus ?

PHILIPPE FOUQUART : Si vous le permettez, je vais parler français.

Merci Manal.

Sur la manière dont ce GGP a été construit, le conseil a revu les conclusions du rapport final de SubPro où, si vous vous souvenez, un ensemble de points avaient été identifiés comme nécessitant un travail supplémentaire de nature politique, comme on dit en anglais. Donc, il y avait dans cet ensemble de points pas seulement *l'applicant support*, mais des éléments supplémentaires qui nécessiteraient un travail de politique.

Dans un premier temps, le conseil a envisagé une structure de supervision, un *steering group* comme on appelle en anglais, pour initier un ensemble de tâches correspondant à cet objectif qui incluait mais ne se limitait pas à *l'applicant support*. Et à la suite d'échanges au sein du conseil, après d'ailleurs le dernier briefing qu'on a eu ensemble, le conseil s'est accordé sur la nécessité, un, d'une structure simple et deux, d'un périmètre simplifié de ce GGP où, au final, le GGP ne reprendra que les questions qui ont été identifiées dans le rapport final de SubPro.

Pour en venir directement à la question, les objectifs de ce GGP sont assez clairs finalement. Ils sont repris directement du rapport de SubPro pour l'essentiel avec la possibilité pour l'équipe qui sera en charge de ce GGP de recourir à des experts externes. Voilà où on en est.

Comme vous le savez, l'appel à participants a été lancé il y a quelques semaines maintenant. Je crois que la date limite est au 25 ou 26 septembre. Le GAC, parmi d'autres, a été invité.

S'agissant des contributions à ce groupe, naturellement, les participants sont appelés à y contribuer. Je ne pense pas qu'on ait un moyen, d'un point de vue procédures, d'y inclure des contributions externes, ce que semble suggérer la question. Je ne pense pas que ce soit possible. En tout cas, cela n'a pas été prévu dans la construction du GGP. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

Sur le calendrier, pour terminer, de ce GGP, d'une part, nous avons laissé une certaine latitude à l'équipe de définir le calendrier approprié compte tenu des tâches qui lui incombent. On a quand même attiré l'attention de l'équipe qui sera en charge de la GGP à ce que ce calendrier ne soit pas en collision avec la considération par le Board du rapport final SubPro ; pour résumer, que cela ne retarde en rien le processus.

J'espère que ça répond en tout cas en partie à la question. Je me tourne vers ceux qui ont participé à la construction de la GGP ; si vous souhaitez ajouter quelque chose, n'hésitez pas. Merci Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Philippe. C'est en effet très important.

Est-ce que vous avez des commentaires des collègues du GAC ?
Je ne vois pas de commentaires. Je suis consciente du temps.
Nous vous remercions, Philippe. Je crois que nous pouvons continuer. Je veux remercier la Suisse, Jorge, dans le chat.

Pour ce qui est de l'utilisation malveillante du DNS, est-ce que le conseil de la GNSO pourrait mettre à jour le GAC sur les progrès et les résultats de l'équipe réduite de la GNSO qui s'occupe de l'utilisation malveillante du DNS ? Et pourrait-il nous présenter un résumé de l'évaluation de l'état actuel des opportunités de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS pour améliorer cet aspect ?

PHILIPPE FOUQUART : Je vais passer la parole à Mark et à Paul comme covice-présidents pour qu'ils abordent la question du travail qui est fait qui va être publié prochainement. Merci beaucoup.

MARK DATYSGELD : Merci. Merci aux représentants du GAC, aux collègues de la GNSO. Je vais vous donner un rapport très bref.

Nous arriverons à un résultat pendant cette séance. Nous voulons donc féliciter l'équipe. Ce projet a pris six mois de travail et les résultats sont vraiment épatants. Merci beaucoup à toute l'équipe qui a beaucoup travaillé.

Je voulais signaler particulièrement quelque chose. Le rapport est prêt, mais il doit être considéré par tout le conseil de la GNSO. C'est pourquoi, pendant que je parle ici, ce que la petite équipe veut faire doit être évalué par tout le conseil de la GNSO. Je peux quand même partager des questions avec vous.

Il y en a parmi vous qui se rappellent peut-être qu'il fallait comprendre s'il existait une décision de politique ayant trait à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. La conclusion était que oui, mais qu'il existe aussi d'autres voies possibles qui peuvent être explorées pour parvenir à quelque chose que, de notre avis, toute la communauté souhaite, c'est-à-dire faire face au problème de l'utilisation de malveillante du DNS de manière plus efficace.

On essaie de le faire en parlant avec tout le monde, même avec vous au GAC, de comprendre quelle est la compréhension de l'utilisation malveillante du DNS et de trouver les points communs. On peut dire qu'il y a moins de divergences et plus de

points de convergence. Il est donc clair que toute la communauté souhaite agir sur ce problème. Personne n'a dit que vous ne pouvez pas suivre ce chemin, cela ne nous intéresse pas. L'idée, c'est d'analyser la question et de voir ce que nous pouvons faire comme communauté.

Il y a des suggestions que je vais mentionner brièvement. Nous suggérons que l'utilisation malveillante du DNS ait un cycle de vie et ce cycle de vie, c'est une suggestion de notre part. Ceci commence à l'étape zéro avant que cela arrive et on peut agir de manière préventive. Voilà le point où nous pouvons faire le meilleur travail possible. Ce serait le point de départ idéal pour l'atténuation.

Par la suite, il y a l'étape 1, à savoir où quelqu'un « endommagé » doit savoir auprès de qui il faut dénoncer l'utilisation malveillante. Cela semble peu important, mais non ; nous avons reçu des commentaires disant que nous ne faisons pas un bon travail pour que les gens sachent où ils doivent aller pour déposer une plainte sur l'utilisation malveillante du DNS. Parfois, les plaintes n'étaient pas complètes ou envoyées quelque part où elles ne devaient pas aller. Alors, il faut trouver une solution en faisant des mouvements pour pouvoir aller au-delà de l'ICANN, au-delà de la communauté de l'ICANN.

Voilà, c'est l'étape 2. On dépose la plainte à la personne ou à l'organisation appropriée et il faut décider d'une action. D'une

action par qui ? Peut-être que dans ce cas, on parle des bureaux d'enregistrement. Assumons que ce sont les bureaux d'enregistrement. Il y a les obligations contractuelles qui entrent en jeu à cette étape, l'étape 3. Ici, on prend l'action et à l'étape 4, si rien ne marche, on va considérer la conformité contractuelle de l'ICANN.

Je voulais simplement souligner tout cela, parce que le rôle du département de la conformité contractuelle de l'ICANN, c'est justement d'être la dernière partie de la chaîne. Nous devons aborder cela à plusieurs étapes avant que ceci n'arrive au département de la conformité contractuelle. Et en dernier lieu, c'est eux qui vont essayer de trouver une solution au problème.

La compréhension du cycle nous permet de considérer quelles sont les voies possibles à adopter pour agir et améliorer le système. Nous avons des suggestions. La première finit avec la question de politique que l'on va considérer avec le conseil de la GNSO et le reste de la communauté.

Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'étape zéro, c'est-à-dire avant l'incident. Nous croyons que les enregistrements malveillants jouent un rôle très important dans le dommage qu'ils produisent. Et dans l'intérêt de ne pas avoir un PDP pour résoudre tous les problèmes qui puissent arriver sur la planète et travailler en faveur de l'intérêt commun, on propose que le PDP se concentre sur les enregistrements malveillants et là, on peut

agir à 100 % et la communauté aussi. Il n’y a pas d’ambiguïté parce que c’est notre responsabilité, les enregistrements malveillants. Là, dans ce cas, on peut avoir un PDP avec des normes et on pourra avancer vers l’atténuation. Nous croyons que c’est une possibilité.

Le deuxième point est le suivant – et je fais référence encore une fois à l’étape 1 et à l’étape 2. Il faut faire davantage de diffusion au sein de la communauté et au-delà. Moi, je suis membre de la BC, de l’unité des utilisateurs commerciaux, mais il faut aussi travailler avec les autorités nationales. On a besoin d’expliquer le problème aux gens parce que ce qui est clair, c’est que ce n’est pas quelque chose de connu pour tous les acteurs de l’industrie. Souvent, on parle avec les fournisseurs d’hébergement qui font partie de l’écosystème, mais ils ne comprennent pas exactement de quoi on parle en disant utilisation malveillante du DNS. Ces acteurs ne connaissent pas de quoi il s’agit ; imaginez-vous avec les acteurs qui nous contactent dans notre écosystème. Il faut réfléchir à cela de manière sérieuse et systématique.

La troisième recommandation. Je voudrais souligner et mettre l’accent sur le mot recommandations, encore une fois recommandations, c’est-à-dire que les parties contractantes analysent des sections très importantes de leur contrat ayant trait à l’utilisation malveillante du DNS. Parce que vraiment, le texte est assez vague à cet égard. Ces articles pourraient être

modifiés. On parle de prendre des actions raisonnables en cas d'utilisation malveillante du DNS. De quoi parle-t-on quand on dit raisonnable ? En tant que communauté, on est bien d'accord du fait qu'elle soit, l'interprétation de raisonnable n'est pas suffisante. Celle-ci a trait à la diffusion.

Nous suggérons que les parties contractantes se réunissent avec l'ICANN, analysent les contrats et voient dans quelle mesure ils peuvent trouver un meilleur texte, capable de nous donner davantage de sécurité au lieu de dire raisonnable. Les contrats devraient être plus clairs ; ceci nous permettrait aussi de mieux pouvoir lutter et que les recommandations puissent être mises en place.

La prochaine démarche dans ce sens, c'est d'amener tout cela au conseil. Nous allons aussi parler avec des collègues en dehors du conseil et nous allons rédiger ce que nous pensons que sera une lettre adressée aux parties contractantes et on va lancer ces recommandations. Bien entendu, ceci n'est pas contraignant, absolument pas, mais nous avons l'impression que c'est la manière d'améliorer la situation. Nous nous attendons donc qu'avec ces points, nous puissions réussir à réduire ou à limiter la portée, que la communauté puisse se concentrer sur quelque chose pour trouver une solution à ce problème.

Et encore une fois, je tiens à féliciter l'équipe parce que vraiment, sans leur travail, on n'aurait jamais pu avancer aussi rapidement. Et merci beaucoup à la communauté de votre contribution.

Je sais que nous avons peu de temps, je verrai si je peux répondre à vos questions. Sinon, on sera disponible pendant ces jours-ci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Mark. Vous avez fait une présentation complète, vous avez été très clair. Moi aussi, je regarde ma montre et je sais qu'on n'a pas le temps pour les questions et réponses, surtout si l'on veut arriver au dernier point. Image suivante, s'il vous plaît.

L'exactitude des données d'enregistrement. Très rapidement, je vais reformuler les questions. Pour les mises à jour, le calendrier pour les recommandations pour l'équipe de cadrage, parler de l'exactitude de l'accès aux données d'enregistrement, dans ce cas, quel serait le type d'accès ? Enfin, l'utilisation des études chargées de la part de l'équipe de cadrage et si cela serait élargi à l'utilisation de tierces parties pour développer les enquêtes. Je ne sais pas si vous voulez répondre, on a très peu de temps.

PHILIPPE FOUQUART : Oui, Olga, qui est la coordinatrice, va nous répondre. On va essayer de le faire aussi vite que possible.

OLGA CAVALLI :

Bonjour à tous. Très brièvement, je vais commenter et répondre aux questions comme agente de liaison de la GNSO auprès de l'équipe de cadrage.

On a considéré les étapes 1 et 2 et les prochaines étapes pour la prochaine réunion, à savoir mercredi de cette semaine, et identifié un nouveau président parce que le nôtre a quitté son poste. Il y en a qui vont quitter leur poste à la fin de la réunion. L'idée est de donner un aperçu général des types d'audits. On n'a pas de vision en particulier parce qu'on n'a pas encore commencé. C'est une révision de ce qui a été rédigé jusqu'à présent. Il est possible qu'il y ait un audit de bureaux d'enregistrement et peut-être l'équipe de cadrage voudra le considérer et parler au conseil de ces recommandations.

Pour ce qui est de la dernière question, si l'on peut approfondir sur l'utilisation des études chargées par l'équipe de cadrage pour des tierces parties afin d'aider au développement des enquêtes conçues pour mesurer l'exactitude, on n'a pas d'opinion à cet égard. Comme je l'ai dit, le conseil n'a pas encore initié ou lancé la révision de ces recommandations. Le GAC pourrait donner des détails sur ce à quoi on fait référence quand on parle des études chargées et si cela serait étendu à l'utilisation de tierces parties. Ce serait vraiment bien si vous pouviez clarifier ces points.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Olga. Nous allons considérer, bien entendu, la possibilité de vous donner davantage de détails.

Philippe, des mots de clôture ?

PHILIPPE FOUQUART : Oui, merci Manal.

Pour ce qui est de ce qu’Olga a mentionné, c’est la fin de l’étape 1. Je crois qu’à l’avenir, le prochain conseil devra considérer la manière dont il pourra travailler plus efficacement – je parle du travail de la petite équipe et de l’étape 2. Les attentes seront acceptées. Les attentes de l’étape 1 concernant les contributions reçues, ceci s’est très bien passé. Peut-être, que le niveau n’a pas atteint ce à quoi on s’attendait et dans certains cas, ceci a bien marché. On verra ce qui se passe à l’étape 2 pour le prochain conseil.

Cela dit, merci beaucoup Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci à tous.

Nous finissons la réunion bilatérale avec la GNSO. Aux collègues du GAC, je leur dis que demain, on se réunit encore une fois à 9 h, heure de Kuala Lumpur, à savoir 13 h UTC. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]